

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Noël  
3 juin 2024

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc  
Johanne Gagné  
Cathy Perreault

MM. Guy Gendron  
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Mylène Bouchard, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe.

### **ORDRE DU JOUR**

069-2024

Il est proposé par, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

### **PROCÈS-VERBAL**

070-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal du 6 mai 2024, tel que présenté :

### **LES COMPTES À PAYER**

071-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 3 juin 2024, pour un montant de trente-huit-mille-six-cent-soixante-dix-sept et quatre-vingt-douze (38 677.92\$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant deux-mille-trois-cent-trente-sept et cinquante (2 337.50 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant seize-mille-neuf-cent-quatre-vingt-douze et soixante (16 992.60 \$) incluant un montant six-mille-cinq-deux et trente-deux (6 002.32 \$) de salaire brut en administration.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Mylène Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

### **DON – COMITÉ DU BASSIN VERSANT DU LAC MICHAUD**

072-2024

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De verser un don de 135 \$ au ministre des Finances de l'Économie du Québec pour les trois prélèvements d'eau qui seront effectués en juin, juillet et août à un endroit prédéterminé de votre lac par l'entremise de M. Francis Gagnon, bénévole du comité du bassin versant du Lac Michaud de Saint-Noël.

**MANDAT MRC - REMPLACEMENT DU PONCEAU ROUTE LAC-MALCOM  
PC-SNO-108-01+247**

073-2024

Considérant que la municipalité de St-Noël désire réaliser la réfection du ponceau PC-SNO-108-01+247 situé sur la route du Lac Malcom;

Considérant que des travaux sont admissibles au programme PAVL du MTMD

En conséquence, il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il prépare le devis d'appel d'offres regroupé concernant la réalisation d'une étude géotechnique en lien à ces travaux et autoriser le lancement de l'appel d'offres regroupé.

**MANDAT MRC – PIIRL PLAN TRIENNAL DE L'ÉTAT DES ROUTES DE  
NIVEAUX 1 ET 2**

074-2024

Considérant que certains ponceaux, situés sur les routes locales de niveau 1 et 2 de la municipalité et décrits au PIIRL, requièrent une inspection par un ingénieur;

Considérant que la municipalité de St-Noël désire faire inspecter les ponceaux :

En conséquence, il est proposé par Mme Cathy Perreault, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour effectuer la visite et l'inspection des ponceaux ci-haut mentionnés.

**SOCCER RÉCRÉATIF : MITIS-MATAPÉDIA**

075-2024

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le projet sportif de la ligue amicale de soccer extérieur, conditionnel à ce que soit la municipalité de St-Moïse participe financièrement. Le coût est évalué à 1 000 \$ pour un minimum de 10 joueurs. Si l'autre municipalité adhère la quote-part sera de 500 \$ par municipalité. Dans l'éventualité que l'autre municipalité ne participe pas financièrement, il n'y aura pas de soccer à St-Noël.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

076-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

De lever la séance à 20 h 46.

---

Gilbert Marquis  
Maire

Mylène Bouchard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
adjointe

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Gilbert Marquis, maire